

# INSECTICIDE 467

reca  
peintures

## Traitement insecticide



### Définition

Dose de traitement insecticide pour peintures en phase aqueuse ou solvantée.

### Destination

S'incorpore directement dans les peintures avant application, pour les rendre insecticides.

### Propriétés

- La peinture ainsi renforcée devient fortement insecticide.
- Apporte une action insecticide exceptionnelle et de longue durée contre les mouches, moustiques, fourmis, cafards, araignées, cloportes, termites...
- Son odeur agréable suggère l'idée de propreté et de salubrité.
- Durée de vie : 2 à 3 ans selon la ventilation des locaux.

### Mise en œuvre

#### Application

□ A incorporer directement dans la peinture en proportion de 1 % soit :

Pour 25 KG ou 15 L	:	250 cc	ou	250 g	environ
Pour 2,5 L	:	25 cc	ou	25 g	environ
Pour 0,5 L	:	5 cc	ou	5 g	environ

□ INSECTICIDE 467 est compatible avec tous les types de peintures.

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

#### □ EFFETS DEFAVORABLES

La préparation mélangée à une peinture n'entraîne pas d'effet défavorable sur un support sain et correctement préparé. Compte tenu de ses propriétés, il ne faut pas rejeter le produit dans les égouts ou dans le milieu naturel. A l'usage, vider si possible complètement le récipient. Pour les emballages usagés, conserver les étiquettes sur celui-ci. Eliminer l'emballage vide ou contenant un résidu de produit dans un centre de traitement agréé ou le déposer dans une déchetterie autorisée.

#### □ DELAI D'APPARITION DES EFFETS DE PROTECTION

L'action des agents actifs contenus dans le produit est rapide, elle ne peut cependant être considérée comme effective que lorsque les couches appliquées selon les recommandations de mise en œuvre indiquées sont parfaitement sèches.

#### □ NETTOYAGE DU MATERIEL

Il est recommandé de bien égoutter le matériel utilisé avant de le nettoyer avec de l'eau ou du White spirit.

#### Diluant

White Spirit.

### Type de préparation

TP8 – Produits de protection du bois.

TP 18 – Insecticides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.

## Caractéristiques techniques

### Conditionnement

250 cc.

### Densité

0.91 kg/dm<sup>3</sup>.

### Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 5 ans.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.
- Le numéro de fabrication du lot et la date de péremption du produit (durée de conservation avant ouverture) figurent sur l'étiquette du récipient. La durée de conservation après ouverture peut être d'environ 6 mois pour un récipient correctement refermé après usage. Pour une peinture préparée avec le produit, l'apparition d'une peau en surface peut être constatée. Dans ce cas enlever la peau et bien mélanger la peinture avant réutilisation.

### Substances actives

N° CAS	N° CE	Substances actives	Concentration % m / m
52315-07-8	257-842-9	(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-3-phénoxybenzyle / Cyperméthrine	10

## Caractéristiques réglementaires

### Assurance

**INSECTICIDE 467** est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.

### Hygiène et sécurité

Nocif. Dangereux pour l'environnement. Inflammable. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Irritant pour les voies respiratoires. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas respirer les vapeurs Éviter le contact avec la peau. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Pour de plus amples informations, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

### Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

Emballage vide : **CED** : 150110\*

Produit non utilisé :  
**CED** : 160305\*

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35.

**reca**  
peintures

RECA S.A.S.  
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE  
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50  
www.reca.tm.fr  
contact@reca.tm.fr